

**Tarifs BTSA Génie des Equipements Agricoles
Année scolaire 2024/2025**

Formation par apprentissage

- Statut demi-pensionnaire : 331 € / trimestre, soit 993 € / an
- Statut pensionnaire : 698 € / trimestre, soit 2 094 € / an

Un étudiant en contrat d'apprentissage ne peut pas prétendre aux Bourses.